

PARIS, LE 23 MAI 2005

LE MINISTRE

Chers Compatriotes,

Le vote des Français établis hors de France est soumis à des contraintes spécifiques liées notamment à la dispersion géographique. C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères s'emploie depuis plusieurs années à en faciliter les modalités et à améliorer votre information à l'approche des scrutins.

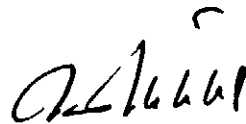
La poursuite de cet effort se traduit cette année encore par plusieurs nouvelles mesures mises en oeuvre à l'occasion du référendum du 29 mai prochain sur le projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. C'est ainsi que les ambassades et consulats responsables d'un centre de vote ont adressé à chacun des électeurs inscrit à l'étranger une documentation relative au référendum et un courrier précisant notamment leur lieu de vote. D'autre part, une rubrique spéciale du site Internet du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) apporte des informations générales sur les conditions de vote à l'étranger et présente les textes relatifs au référendum et à son organisation. Enfin, la plupart des ambassades et des consulats ont créé une rubrique spéciale consacrée au prochain scrutin, avec un lien vers le site du Ministère.

Un effort particulier a été fait pour que chacun puisse exercer son droit de vote, avec un souci particulier pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas la possibilité de se déplacer jusqu'au bureau où ils sont inscrits : des bureaux de vote supplémentaires ont été créés dans certains pays, du fait de leur étendue ou du grand nombre de Français qui y résident ; les consuls effectuent des tournées consulaires pour recueillir les formulaires de procuration ; le mandat de certains consuls honoraires de nationalité française a été élargi afin qu'ils puissent faire de même. Enfin, un formulaire de procuration téléchargeable a été mis en ligne sur les sites Internet des ambassades et des consulats.

Comme ministre des Affaires étrangères, j'attache une importance particulière à ce que les dispositions les plus efficaces soient mises en œuvre pour que le suffrage des Français et des Françaises de l'étranger s'exprime dans les meilleures conditions possibles. Les mesures rappelées ci-dessus y contribueront ; d'autres les compléteront. Il en ira ainsi du vote électronique par Internet, qui représentera une évolution majeure pour nos compatriotes établis à l'étranger. Ce projet impose naturellement des dispositifs techniques et juridiques très rigoureux. Il progresse, avec l'objectif d'aboutir d'ici les scrutins nationaux de 2007.

Votre ambassade ou votre consulat sont à votre disposition pour toute information particulière qui vous serait utile concernant les modalités de vote pour le prochain référendum.

En France, comme à l'étranger, les Français ont le même attachement à leur pays et à sa vie démocratique. Je souhaite sincèrement que ces dispositions nouvelles vous permettent de participer pleinement par vos choix essentiels de la Nation.
Très cordialement à vous.



Michel BARNIER